



Défendons notre système de retraites par répartition !

Retrait immédiat du projet loi contre nos retraites

Faisons de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 5 décembre le point de départ d'une grande riposte pour défendre notre système de retraites par répartition !

Sur la feuille de route que le patronat et le capital ont fixée au gouvernement, figure la contre-réforme structurelle des retraites, avec un point central, le passage pour (contre) tous les retraités au système par « points ».

Ce nouveau système par « points » permettra à un futur gouvernement, à « la faveur » d'une crise financière par exemple, d'abaisser, aux dépens de tous à la fois et brutalement, le niveau des pensions de 1%, de 5%, de 10% voire de 30% comme en Grèce.

Mais le pouvoir est conscient, dans cette période d'exacerbation des colères sociales et de montée des luttes, du risque, pour lui, de voir se coaguler les luttes, pour nous, de les voir converger.

Cette convergence de luttes peut s'effectuer derrière des locomotives, organisées, syndiquées, susceptibles, par leur action et leur expression, de peser réellement sur l'opinion et l'économie du pays. **Et cela fait particulièrement peur au gouvernement.**

La nouvelle contre-réforme des retraites impacte et menace directement tous les salariés, encore plus les fonctionnaires et les salariés relevant de régimes dits « spéciaux ». Les motifs de lutte sont tout prêts à se confondre et à se globaliser.

Il leur faut éviter un repère de lutte trop symbolique, comme la fin de la retraite à 60 ans en 2010. C'est pour cela qu'il n'est plus directement question de reporter l'âge de droit au départ de 62 à 64 ans, même si une retraite pleine à 62 ans s'annonce encore moins imaginable.

Macron et Delevoye sont prêts à atténuer les effets immédiats de leur contre-réforme sur les prochains retraitables. Pour imposer le système par points, ils annoncent reporter le durcissement d'autres critères. Personne n'est dupe.

Enfin, Macron et Delevoye s'affichent prêts à négocier des compensations avec certaines corporations (professions libérales), des concessions avec d'autres (régimes du public) les plus sensibles et les plus impactées par l'établissement du système par points.

Ils vont jouer sur les syndicats de collaboration, comme d'habitude, mais cela aura des limites. Les organisations des cadres, durement frappés, ne devraient pas se laisser acheter.

Tous ces calculs sont aléatoires pour le pouvoir. Intégrer les primes dans le calcul des pensions des fonctionnaires ? Mais beaucoup n'en ont pas, dont les enseignants, dont Blanquer veut remettre en cause, à cette occasion, toute la conception de leur métier.

Pour le Retrait immédiat du projet de loi !

Puis abrogation des lois scélérates Balladur et Fillon avec décote, les 42 annuités etc...

Ne nous laissons pas diviser, nous sommes tous concernés :

A l'heure actuelle, les conditions de départ objectives - âge de fin d'activité réelle, intégrant le chômage et niveau de pension à qualification égale - sont quasiment identiques dans le régime général et dans les régimes « spéciaux ». Sur la prise en compte de la pénibilité et les réversions, opposer les situations pour tirer les uns et les autres toujours plus vers le bas, ce n'est bénéfique pour personne, au contraire.

Et, avec la retraite par points, qui prendra en compte toute la carrière comme référence, y compris les plus mauvaises années, tous les futurs retraités sont perdants et lourdement.

Tous concernés - Tous en lutte - comparaisons chiffrés (*)

SYSTEME ACTUEL Départ à la retraite en 2025	Début de carrière : 22 ans Carrière : continue Retraite : 64 ans	SYSTEME MACRON Départ en retraite en 2054
<i>Matthieu né en 1961</i> 72,5% ←	SALARIE NON CADRE DU PRIVE Pension, en % du salaire	Son fils, Mathias né en 1990 → 55,8%
<i>Marie née en 1961</i> 64,1% ←	FONCTIONNAIRE DE CATEGORIE B Pension, en % du salaire	Sa fille, Maryam née en 1990 → 54,4%
<i>Jules né en 1961</i> 81,6% ←	EMPLOYE AU SMIC Pension, en % du salaire	Son fils, Julien né en 1990 → 64,8%

(*) Sources le journal le Parisien qu'on ne peut pas soupçonner de complaisance avec les travailleurs !

Comptez sur nous, communistes, pour rappeler nos repères politiques, qui ont fait leurs preuves : le système solidaire, financé par la cotisation sociale, salaire socialisé, avec départ à 60 ans et 37,5 annuités.

**Pour Retrait immédiat du projet de loi !
Puis abrogation des lois scélérates Balladur et Fillon.**

Bulletin d'adhésion

Pour lutter contre l'exploitation, pour rompre avec le capitalisme, rejoignez les communistes de la section de SMH et adhérez au PCF

Nom et Prénom

Adresse

Messagerie Téléphone..... à retourner à l'adresse en bas de page25/11/ 2019